

DECRET N° 79/435 du 7/07/79
portant nomination de Monsieur MOBENZA-LOKALA
en qualité de Directeur des Activités Socio-
Economiques à la Direction Générale de la Jeu-
nesse.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu l'acte n° 038/ECT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRET :

Article 1er Monsieur MOBENZA-LOKALA est nommé Directeur des Activités Socio-Eco-
nomiques à la Direction Générale de la Jeunesse.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abro-
gées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où
besoin sera ./.-

Fait à Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Le Ministre de la Jeunesse,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-
P. Le Ministre des Finances,
en Mission
Le Ministre du Plan

Gabriel OBA-AFOUNOU.-

P. MOUSSA.-

P. Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux, en mission
Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Pierre-Daïen BOUSSOUKOU-BOUMBA.-